



## CSP Prime de retour à l'emploi

Par **Philoooww**, le **22/09/2015** à **15:25**

Bonjour,

J'aurai aimé avoir quelques renseignements sur la prime de retour à l'emploi. Licencié économique j'ai eu le droit au CSP depuis le 12 août 2015.

J'ai retrouvé un emploi dans la foulée et ai commencé le 14 septembre 2015. J'ai alors fait ma demande pour retour à l'emploi. Sauf qu'on me dit que je n'y'aurai peut-être pas le droit à cause de 2 attestations de travail fournies par mon ancien employeur

1 pour ma période d'alternance de 2 ans

1 pour mon contrat en CDI. (au 15 septembre 2014)

Sauf qu'entre temps j'ai pris 15 jours sans solde avant de reprendre le travail (pour la thèse et la soutenance).

On me dit que du coup je n'ai pas 1 an d'ancienneté ce qui est à mon sens n'importe quoi. En effet j'ai forcément dû changer de type de contrat car je passe de l'alternance à un CDI. Les 15 jours étaient aussi obligatoire pour mes examens.

J'aurai aimé donc savoir si il y'avait une chance que je perçoive la prime. Et dans le cas ou ce serait non savoir quels seraient les recours possibles ?

Merci beaucoup de m'avoir lu

Bonne journée

Thomas.

Par **P.M.**, le **22/09/2015** à **18:02**

Bonjour,

Il faudrait savoir qui est ce "on" car il me semble que c'est Pôle Emploi qui peut le mieux vous répondre...

Il faudrait savoir aussi sous quel type de contrat vous étiez en alternance mais lorsque vous ne travaillez pas vous ne pouvez pas acquérir d'ancienneté, avant de dire que c'est n'importe quoi...